

Département du Jura
Arrondissement de Lons-le-Saunier
COMMUNE DE NOZEROT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Nous Maire de la Commune de Nozerot,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2 212-1,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 44 R 225

A l'occasion de la Foire d'automne qui se déroulera le Mercredi 2 octobre 2024,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

- La circulation de tous véhicules est interdite Grande Rue et Place desannonciades le mercredi 2 octobre de 7 heures à 17 heures.
- Le stationnement est interdit à tous véhicules le mercredi 2 octobre de 7 heures à 17 heures place des Annonciades et Grande rue.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par les organisateurs.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Nozerot sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Le Maire,
Dominique CHAUVIN

A Nozerot, le 30 août 2024

